



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 98406

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la politique de santé en matière de dépistage du cancer de la prostate. Le cancer de la prostate est, chez les hommes de plus de cinquante ans, le cancer le plus fréquent. Dès lors, il y aurait intérêt à recommander un dépistage par un dosage systématique du PSA, à partir de cinquante ans pour tous les hommes. Il lui demande donc ses intentions en ce domaine. Par ailleurs, les traitements sont source de complications fréquentes et lourdes (impuissance et incontinence urinaire), et les dépenses afférentes ne sont pas remboursées par la sécurité sociale. Il souhaiterait connaître ses intentions en vue d'un remboursement des dépenses qu'engendre ce type d'affection.

Texte de la réponse

Comme le souligne le dernier rapport en date de 2004 de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (ANAES), les bénéfices attendus du dépistage du cancer de la prostate à l'aide du dosage PSA (antigène prostatique spécifique) ne sont pas encore clairement démontrés. En effet, le test actuellement disponible ne s'avère pas suffisamment efficace. Par ailleurs, la prise en charge, en cas de détection, est complexe, invasive et est associée à des événements indésirables relativement fréquents (impuissance, incontinence...). Ainsi, les conditions à réunir pour pouvoir lancer un programme de dépistage généralisé à une tranche d'âge de population ne semblent pas encore être réunies. L'expérience américaine a montré que le dépistage du cancer de la prostate par le dosage PSA augmentait l'incidence de cette pathologie sans pour autant en diminuer la mortalité, d'où le risque d'un certain surdiagnostic. Celui-ci (annonce d'un cancer qui ne se serait pas manifesté pendant la vie d'une personne) est estimé par les experts à 25-50 %. Enfin, des études sont en cours afin d'apporter plus d'informations sur le test PSA : une étude européenne (ERSPC) incluant deux départements français : le Tarn et l'Hérault ; une étude américaine (PLOC). En attendant les résultats de ces études, la priorité est actuellement donnée à la qualité de l'information du patient désirant effectuer un dépistage individuel ainsi que sur des recommandations de bonnes pratiques pour la prise en charge de cette maladie.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98406

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6757

Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2246